

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION - SEANCE DU 24 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 18 juillet 2014.

Madame CHIAPPA a été nommée secrétaire.

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER
MM BOS, BEYRIE, COMBE, DUPUY-CHAUVIN, FLAZINSKA, SERVANTIE-LACROIX,

Absents ayant donné pouvoir : Mme CASAGRANDE (Mme PLUMAUGAT),
Mme LIZOLA (Mr FLAZINSKA) Mr MOUTIER (Mme BERGADIEU), Mr TORRENTE (Mr
DUPUY-CHAUVIN)

ELECTIONS DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif à annuler les opérations électorales du 20 juin 2014, en raison du non respect de la parité, donc il convient de procéder à de nouvelles élections en vue de désigner des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

La liste "Gironde Avenir" est la seule candidate et elle est composée comme suit :

- Mr BOS Thierry
- Mme BENTEJAC Christine
- Mr COMBE Antoine
- Mme BERGADIEU Florence
- Mr TORRENTE Benard
- Mme CHIAPPA Graziella

Sont déclarés élus par 15 voix pour :

Titulaires : Mr BOS Thierry

Suppléants : Mme BERGADIEU Florence

Mme BENTEJAC Christine
Mr COMBE Antoine

Mr TORRENTE Bernard
Mme CHIAPPA Graziella

Monsieur FLAZINSKA a quitté la salle et n'a pas participé aux débats suivants.

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER
MM BOS, BEYRIE, COMBE, DUPUY-CHAUVIN, SERVANTIE-LACROIX,

Absents ayant donné pouvoir : Mme CASAGRANDE (Mme PLUMAUGAT),
Mr MOUTIER (Mme BERGADIEU), Mr TORRENTE (Mr DUPUY-CHAUVIN)

Absents : Mme LIZOLA, Mr FLAZINSKA.

Monsieur le Maire constate à nouveau que le quorum est atteint.

BUDGET COMMUNAL

Décision modificative : vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2188-146 : voirie		4 000,00 €
D 2188-161 : matériel mobilier		10 000.00 €
D 2313-129 : bâtiments communaux		80 000.00 €
D 2315-146 : voirie		40 000.00 €
D 657362 : CCAS		500.00 €
R 778 / autres produits exceptionnels		500.00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité .

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du transfert du budget assainissement au S.I.A.E.P.A., nous devons constater les résultats du budget assainissement au 31 décembre 2013, de les intégrer dans le budget communal avant le transfert au SIAEPA.

Il est donc nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 002 déficit d'exploitation reporté		4659.26 €
R 778 produits exceptionnels		4659.26 €
R 001 Excédent d'investissement reporté		155177.53 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir les crédits nécessaires et le transfert des résultats 2013 au S.I.A.E.P.A.

Après avoir constaté et intégré dans le budget communal les résultats 2013 du budget assainissement, il convient de les transférer au S.I.A.E.P.A. et de ce fait d'ouvrir de nouveaux crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1068 transfert de l'excédent capitalisé		155177.53 €
R 778 produits exceptionnels		4659.26 €
D 678 Autres charges exceptionnels		4659.26 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

BUDGET CCAS : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6257 : réceptions		500.00 €
R 7474 : subventions		500.00 €

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition

BUDGET RESEAU DE CHALEUR : VIREMENT DE CREDITS

Le maire expose qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable d'un montant de 257.10 €, il est donc nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : fournitures non stockables	260.00 €	
D 673 : titres annulés (exercices antérieurs)		260.00 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution de la Commission Communales des Impôts Directs. Cette liste outre le maire qui assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, lesquels seront désignés par le Directeur des services fiscaux de Bordeaux, sur présentation d'une liste en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Sont désignés :

Commissaires titulaires

Mme CHIAPPA Graziella
Mme PLUMAUGAT Alice
Mr BEYRIE Yves
Mr LAZARE Alain
Mr CARBONNET Jean-Pierre
Mr TARTAS Thierry
Mme NEGRO Nicole
Mr CHEYROU Georges
Mme GUERRY Colette
Mr DUCOURNEAU Robert
Mr CAPDEVILLE Sylvain
Mr FAZEMBAT Michel

Commissaires suppléants

Mme RIPES Christiane
Mme LOUE Nicole
Mme BANCILLON Béatrice
Mme LESPINE Nicole
Mr DARBLADE Jacques
Mr LECOURT Jean-Luc
Mme SCHERER Elisabeth
Mr ROUX-CHASSAGNE Michel
Mr GAVERINA Georges
Mme GARON Raymonde
Mr BARRAULT David
Mme BERTIN Fabienne

CREATION D'UNE FOURRIERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Gironde sur Dropt ne dispose d'aucun service public de fourrière automobile. Or, elle rencontre des difficultés à faire enlever des véhicules gênants, stationnés sur le domaine public communal. Monsieur le Maire explique qu'il est donc urgent de mettre en place un service de fourrière automobile opérationnel, afin de fluidifier la circulation et améliorer le stationnement sur les places et voies communales et notamment se débarrasser des voitures ventouses installées depuis plusieurs mois pour certaines.

Le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt de ce projet, accepte à l'unanimité la création d'une fourrière par délégation de service public. Une consultation auprès de plusieurs garages sera lancée et après délibération du conseil municipal, une convention sera signée avec l'intéressé.

CONVENTION GROUPEMENT EMPLOYEUR

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'il sera nécessaire de recruter du personnel sur l'accueil périscolaire afin de respecter le taux d'encadrement.

Après avoir envisagé plusieurs solutions :

- Embauche de salariés en contrats aidés (CAE)
- L'annualisation du temps de travail pour les salariés en contrats aidés
- Le groupement d'employeurs

Il propose au conseil de faire appel à un groupement d'employeurs, mettant à disposition du personnel durant le temps périscolaire et T.A.P. Il tient à préciser que le recrutement s'effectue sur le territoire.

Le conseil municipal, après quelques discussions, accepte à l'unanimité cette proposition, sachant que c'est l'une des solutions proposée par le Préfet. Il charge le maire de signer la convention avec le GEMEF.

MISE A DISPOSITION DE Mme REGLAIN

Le maire rappelle que Mme REGLAIN Agnès, agent de développement technique et social de restaurant collective, intervient pour exercer les fonctions de diététicienne au restaurant scolaire depuis 2 années.

Afin de poursuivre la démarche entreprise en matière de restauration collective, il propose de renouveler la convention de mise à disposition de cet agent par la commune de St Maixant, à raison de 4.5 heures mensuelles.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité de l'intervention de cette personne en matière d'équilibre alimentaire, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.

Infos :

Plan de prévention des risques inondation

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que M. le Préfet a approuvé le PPRI par un arrêté du 23 mai 2014. Celui-ci devra être annexé au PLU dès lors que trois mois se seront écoulés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.